



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

INSTALLATIONS CLASSEES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 mars 2021, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par la société POLYPROCESS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de gelcoats, mastics et masse de coulée (augmentation de la quantité consommée de colorants et de pigments), située sur le territoire de la commune de Saint Jean d'Illac.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête qui se déroulera **13 avril 2021 au 27 avril 2021 inclus**, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé au service urbanisme de la mairie de Saint Jean d'Illac (service urbanisme : 176 impasse du Forestier - Route de Pierroton – 33127 Saint Jean d'Illac) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur, M. Daniel MAGUEREZ, ingénieur général de l'Armement à la retraite, assurera une permanence aux dates suivantes :

- **Mardi 13 avril 2021 : 9h00 à 12h00**
- **Mardi 20 avril 2021 : 9h00 à 12h00**
- **Mardi 27 avril 2021 : 14h00 à 17h00**

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet : Madame Marine BIZET - mail : mbizet@polyprocess.fr / tél : 06 74 09 58 28

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Saint Jean d'Illac (service urbanisme : 176 impasse du Forestier - Route de Pierroton – 33127 Saint Jean d'Illac)
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative – Accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Saint Jean d'Illac, auprès des services des procédures environnementales à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.
